


# DÉTACHANT D'ENCRE DÉLIBILE

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie	Hazardous Material Information System (HMIS)	Santé	3
	Santé		Réactivité	0
Danger spécifique			Risques d'incendie	0
Vêtements de protection			Réactivité	0
		Apparence	Clair Incolore. Liquide Voir la Section 9. DANGER. CORROSIF. PROVOQUE DES BRÛLURES AUX YEUX ET À LA PEAU. NOCIF OU MORTEL SI AVALÉ.	

## Section 1. Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit	<b>DÉTACHANT D'ENCRE DÉLIBILE</b>	Code	3729
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel: Soins des tapis.	PMS#	3128106
FTSS#	126352001	Date de validation	5/13/2003
Siège social aux É.U. Johnson Wax Professional 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249 MSDS Internet Address: www.jwp.com	Siège social au Canada Johnson Wax Professional 100 Matheson Blvd. East, Suite 203 Mississauga, Ontario L4Z 2G7 Phone: (905) 755-0913 or (888) 746-5971	Date d'impression	5/13/2003
		Remplace	Aucune validation antérieure.
		En cas d'urgence	(800) 851-7145

## Section 2. Composition et informations sur les ingrédients

Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Monoéthanolamine	141-43-5	5-10	<b>OSHA (États-Unis).</b> TWA: 8 mg/m <sup>3</sup> STEL: 15 mg/m <sup>3</sup> <b>ACGIH (États-Unis).</b> TWA: 7.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 15 mg/m <sup>3</sup>	ORALE (DL50): Aiguë: 1720 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 1018 mg/kg [Lapin].
2-Butoxyéthanol	111-76-2	10-30	<b>OSHA (États-Unis).</b> TWA: 120 mg/m <sup>3</sup> <b>ACGIH (États-Unis).</b> TWA: 97 mg/m <sup>3</sup>	ORALE (DL50): Aiguë: 506 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 406 mg/kg [Lapin]. VAPEUR (CL50): Aiguë: 450 ppm 4 heure(s) [Rat].
éther butylique de glycol diéthylique	112-34-5	10-30	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 5660 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 2700 mg/kg [Lapin].
Eau	7732-18-5	30-60	Non disponible.	Non disponible.

## Section 3. Identification des risques

Voies d'absorption	Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Effets aigus potentiels sur la santé	
	<b>Yeux</b> Corrosif. Peut causer des dommages permanents y compris la cécité.
	<b>Peau</b> Corrosif. Peut provoquer des dommages permanents.
	<b>Inhalation</b> Peut provoquer des irritations et effets corrosifs au nez, à la gorge et aux voies respiratoires.
	<b>Ingestion</b> Corrosif. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.
Conditions médicales aggravées par une surexposition:	Inconnu.
Voir Information toxicologique (section 11)	

**Section 4. Premiers soins**

<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Contact avec la peau</b>	Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Inhalation</b>	En cas de respiration difficile Emmener dans un endroit bien aéré. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir! Boire immédiatement et abondamment de l'eau. Ne rien donner par la bouche, à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Notes au physicien</b>	Sans objet.

**Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie**

<b>Inflammabilité du produit</b>	Inconnu.
<b>Points d'éclair</b>	Non disponible.
<b>Produits de la combustion</b>	Inconnu.
<b>Appareils et méthodes de lutte contre les incendies</b>	Éteindre avec un brouillard d'eau ou avec un extincteur à anhydride carbonique, à poudre sèche ou à mousse appropriée. On peut recourir aux méthodes habituelles de lutte contre l'incendie.
<b>Vêtements de protection (feu)</b>	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
<b>Special Remarks on Fire and Explosion Hazards</b>	Matières corrosives (Voir section 8 et 10).

**Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels**

<b>Précautions personnelles</b>	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
<b>Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage</b>	En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Balayer ou ramasser le matériel. Placer dans des contenants secs et propres répondant aux normes des méthodes approuvées d'élimination. Terminer le nettoyage avec un rinçage à l'eau.

**Section 7. Manipulation et entreposage**

<b>Manutention</b>	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas y goûter ni l'avaler. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard. Laver abondamment après usage. Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation. Le résidu du produit peut rester sur/dans les conteneurs vides. Utiliser toutes les mêmes précautions pour la manutention du conteneur vide et le résidu que pour la manutention du produit. POUR UTILISATEUR COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT.
<b>Entreposage</b>	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. Conserver le récipient bien fermé. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

**Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle**

<b>Contrôles d'ingénierie</b>	Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acceptable. La protection respiratoire n'est pas nécessaire si une bonne ventilation est assurée.
<b>Protection personnelle</b>	<p><b>Yeux</b> Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques</p> <p><b>Mains</b> Gants résistants aux produits chimiques. Comprend: Gants de néoprène</p> <p><b>Respiratoire</b> Si les brouillards/vapeurs ne sont pas adéquatement limités par la ventilation, utiliser la protection respiratoire appropriée pour éviter la surexposition. Si les conditions du travail exigent l'emploi d'un appareil respiratoire, suivre les recommandations de protection respiratoire de OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2</p> <p><b>Pieds</b> Des chaussures de protection.</p> <p><b>Corps</b> If major exposure is possible, wear suitable protective clothing and footwear.</p>

**Section 9. Propriétés physiques et chimiques**

État physique et apparence	Liquide
Odeur	Pomme.
Couleur	Clair Incolore.
pH	10.7 à 11.3 [Basique.]
Gravité Spécifique	0.99
Point d'ébullition/condensation	100°C (212°F)
Point de fusion/congélation	0°C (32°F)
Solubilité dans l'eau	Complète.

**Section 10. Stabilité et réactivité**

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Inconnu.
Incompatibilité avec différentes matières	Ne pas mélanger avec tous produits chimiques ou d'autres produits sauf il y est indiqué sur l'étiquette.
Produits de décomposition dangereux	Quand exposé au feu: Forme des produits habituels de combustion.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

**Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie**

Toxicité aiguë	ORALE (DL50) Entre 2500 et 5000 mg/kg (rat). Corrosif.
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Non disponible.

**Section 12. Information sur l'écologie**

Non disponible.

**Section 13. Considérations lors de la disposition**

Information sur les déchets	Le produit non dilué est réglementé par les lois concernant l'environnement et le transport en tant que déchet corrosif. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérale, provinciales, locales ou d'État.
-----------------------------	---

**Section 14. Renseignements sur l'expédition**

Classification pour le DOT	
DOT Nom d'envoi	S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.
TDG Classification	
TDG Nom d'envoi	S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.

**Section 15. Information réglementaire**

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

Federal CERCLA : Substances dangereuses.: 2-Butoxyéthanol, éther butylique de glycol diéthylène

état New Jersey - Liste des déversements: 2-Butoxyéthanol, éther butylique de glycol diéthylène  
New Jersey: Monoéthanolamine, 2-Butoxyéthanol, éther butylique de glycol diéthylène  
Massachusetts - Liste des déversements: Monoéthanolamine, 2-Butoxyéthanol  
Massachusetts RTK: Monoéthanolamine, 2-Butoxyéthanol  
Pennsylvanie RTK: Monoéthanolamine, 2-Butoxyéthanol, éther butylique de glycol diéthylène

Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie.

**Information sur les produits enregistrés** Sans objet.

**Règlements canadiens**

**NPRI canadien** NPRI canadien: 2-Butoxyéthanol.

**SIMDUT Classification** CLASSE D-1A: Substance ayant d'autres effets toxiques (TOXIQUE)  
CLASSE E: Liquide corrosif.

**Symbole du SIMDUT**



**Information sur les produits enregistrés** Sans objet.

**Inventaire des Produits Chimiques** Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

**Section 16. Renseignements supplémentaires**

**Autres considérations spéciales** Non disponible.

**Version** 1.01

**Avis au lecteur**

*Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.*